Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_109-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AOUT 2018

Nombre de conseillers en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2018-109

MISE A DISPOSITION PAR VOIE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TEMPLE LAYOUTE, DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AH 1174-1176-1177-1224-1225-1226-1232 SISES LE QUARTIER SAY-PISCINE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 30 juillet 2018 et affichée le 31 juillet 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 23 AOUT 2018

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi sept août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 10ème adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1er adjoint, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 7ème adjointe, M. Armand Mouniata 9ème adjoint, M. Sergio Erapa 10ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Karine Mounien, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Cala M'Rhéhouri 6ème adjointe (par Mme Jasmine Béton 4ème adjointe), M. Jean-Claude Maillot 8ème adjoint (par Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe), M. Alain Iafar (par M. Jean-Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Catherine Gossard (M. Sergio Erapa 10ème adjoint), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 7ème adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Armand Mouniata 9ème adjoint), Mme Valérie Auber (par M. Patrick Jardinot).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à 17h11, Mme Mémouna Patel à 17h14.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, M. Ludovic Latra, M. Brandon Incana.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_109-DE

Affaire n°2018-109

MISE A DISPOSITION PAR VOIE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TEMPLE LAYOUTE, DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AH 1174-1176-1177-1224-1225-1226-1232 SISES LE QUARTIER SAY-PISCINE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la situation au plan communal des parcelles AH 1174-1176-1177-1224-1225-1226-1232, sises le quartier Say-Piscine ;

Vu la demande, enregistrée en date du 12 avril 2018, de l'Association Temple Layoute visant à disposer de ce foncier communal ;

Vu le récépissé de déclaration en Préfecture de l'association n°W9R4003205 ;

Vu la valeur locative du bien communal établi par les services de France Domaine en date du 20 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement », « Politique culturelle - Sportive - Petite Enfance » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 25 juillet 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 07 août 2018 portant sur la mise à disposition, par voie de bail emphytéotique, au profit de l'Association Temple Layoute, des parcelles communales cadastrées AH n°1174-1176-1177-1224-1225-1226-1232, sises le quartier Say-Piscine ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la conclusion, avec l'Association Temple Layoute, d'un bail emphytéotique portant sur les terrains communaux cadastrés AH 1174-1176-1177-1224-1225-1226-1232, sis angle des rues Georges Bizet et William Blake, quartier Say-Piscine, pour une contenance totale de 986 m², en vue de régulariser son occupation du site, selon les modalités principales suivantes :

* Durée de 40 ans ;
* Loyer : 1,00 € symbolique, pour toute la durée du bail ;

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_109-DE

* En fin de bail : remise à la Ville du terrain libéré de toutes occupations, constructions et encombrements quelconques, sans versement d'aucune indemnité ou autres réclamations ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT
97420 REUNION

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_109-DE